



Avocats

# L'annuaire des Vanités

Par VIOLETTE LAZARD  
Dessin RÉMI MALINGRÉY

Pour la quatrième année consécutive, le magazine «GQ» publie son «top 30 des avocats les plus puissants de France». Un classement qui chatouille de plus en plus les egos du barreau.

## Avocats, l'annuaire des vanités

Par VIOLETTE LAZARD – LIBÉRATION – 17 octobre 2013

### GRAND ANGLE

Pour la quatrième année consécutive, le magazine « GQ » publie son « top 30 des avocats les plus puissants de France ». Un classement qui chatouille de plus en plus les egos du barreau.

C'est un classement qui n'a rien d'officiel, rien de mathématique, qui reste peu connu en dehors d'un petit milieu « judiciaro-médiatique » et des lecteurs du magazine *GQ*. La sortie, lundi prochain, du quatrième « top 30 des avocats les plus puissants de France » dans les pages glacées de ce mensuel du groupe Condé Nast (*Vanity Fair*, *Vogue*, *The New Yorker*...) fait pourtant trépigner les robes noires.



Pour avoir eu le flair de toucher leur point le plus sensible – l'ego –, l'imminente parution du palmarès est devenue mieux qu'un sujet de conversation dans les couloirs du palais de justice : un tabou. Ou plutôt, l'une de ces discussions que l'on aborde mine de rien, avant de se quitter, de ce ton léger qu'on réserve aux sujets qui démangent. «*Vous connaissez, vous, les résultats ?* » demande l'un. «*Ils sont venus me voir cette année, je crois que c'est bon signe* », confie un autre. D'autres émettent des paris sur leur future place dans cet annuaire des vanités, et considèrent, sans rire, que, s'ils sont exclus du quinté gagnant, «*le classement n'a aucune valeur* ».

Le concept est simple. Chaque année, les dossiers d'une cinquantaine de ténors du barreau, la plupart parisiens et la quasi-totalité pénalistes ou avocats



Avocats

L'annuaire

des Vanités

Par VIOLETTE LAZARD  
Dessin RÉMI MALINGRÉY

Pour la quatrième année consécutive, le magazine «GQ» publie son «top 30 des avocats les plus puissants de France». Un classement qui chatouille de plus en plus les egos du barreau.

## Avocats, l'annuaire des vanités

Par VIOLETTE LAZARD – LIBÉRATION – 17 octobre 2013

### GRAND ANGLE

Pour la quatrième année consécutive, le magazine « GQ » publie son « top 30 des avocats les plus puissants de France ». Un classement qui chatouille de plus en plus les egos du barreau.

C'est un classement qui n'a rien d'officiel, rien de mathématique, qui reste peu connu en dehors d'un petit milieu « judiciaro-médiatique » et des lecteurs du magazine *GQ*. La sortie, lundi prochain, du quatrième « top 30 des avocats les plus puissants de France » dans les pages glacées de ce mensuel du groupe Condé Nast (*Vanity Fair*, *Vogue*, *The New Yorker*...) fait pourtant trépigner les robes noires.



Pour avoir eu le flair de toucher leur point le plus sensible – l'ego –, l'imminente parution du palmarès est devenue mieux qu'un sujet de conversation dans les couloirs du palais de justice : un tabou. Ou plutôt, l'une de ces discussions que l'on aborde mine de rien, avant de se quitter, de ce ton léger qu'on réserve aux sujets qui démangent. «*Vous connaissez, vous, les résultats ?* » demande l'un. «*Ils sont venus me voir cette année, je crois que c'est bon signe* », confie un autre. D'autres émettent des paris sur leur future place dans cet annuaire des vanités, et considèrent, sans rire, que, s'ils sont exclus du quinté gagnant, «*le classement n'a aucune valeur* ».

Le concept est simple. Chaque année, les dossiers d'une cinquantaine de ténors du barreau, la plupart parisiens et la quasi-totalité pénalistes ou avocats



# Avocats L'annuaire des Vanités

Par VIOLETTE LAZARD  
Dessin RÉMI MALINGRÉY

Pour la quatrième année consécutive, le magazine «GQ» publie son «top 30 des avocats les plus puissants de France». Un classement qui chatouille de plus en plus les egos du barreau.

## Avocats, l'annuaire des vanités

Par VIOLETTE LAZARD – LIBÉRATION – 17 octobre 2013

### GRAND ANGLE

Pour la quatrième année consécutive, le magazine « GQ » publie son « top 30 des avocats les plus puissants de France ». Un classement qui chatouille de plus en plus les egos du barreau.

**C'**est un classement qui n'a rien d'officiel, rien de mathématique, qui reste peu connu en dehors d'un petit milieu « judiciaro-médiatique » et des lecteurs du magazine *GQ*. La sortie, lundi prochain, du quatrième « top 30 des avocats les plus puissants de France » dans les pages glacées de ce mensuel du groupe Condé Nast (*Vanity Fair*, *Vogue*, *The New Yorker*...) fait pourtant trépigner les robes noires.



Pour avoir eu le flair de toucher leur point le plus sensible – l'ego –, l'imminente parution du palmarès est devenue mieux qu'un sujet de conversation dans les couloirs du palais de justice : un tabou. Ou plutôt, l'une de ces discussions que l'on aborde mine de rien, avant de se quitter, de ce ton léger qu'on réserve aux sujets qui démangent. «*Vous connaissez, vous, les résultats ?* » demande l'un. «*Ils sont venus me voir cette année, je crois que c'est bon signe* », confie un autre. D'autres émettent des paris sur leur future place dans cet annuaire des vanités, et considèrent, sans rire, que, s'ils sont exclus du quinté gagnant, «*le classement n'a aucune valeur* ».

Le concept est simple. Chaque année, les dossiers d'une cinquantaine de ténors du barreau, la plupart parisiens et la quasi-totalité pénalistes ou avocats

d'affaires, sont décortiqués par des journalistes spécialisés dans la justice. Après débat, trente sont retenus, puis classés en fonction de leurs actualités, clients, faits d'armes. Le jeu s'agrément de petites cruautés : sous la photo stylisée en noir et blanc des avocats, des pictogrammes indiquent s'ils ont pour eux « *la puissance médiatique* » (dessin d'une télé), « *l'ego* » (dessin d'un petit bonhomme avec une grosse tête), « *l'éloquence* » (un haut-parleur) ou encore « *le pouvoir* » (une couronne). Des flèches – vers le haut ou vers le bas, en vert ou en rouge – rappellent ceux qui ont gagné ou perdu des places depuis le classement précédent et combien. Enfin, quelques lignes en forme de lot de consolation évoquent ceux qui ont manqué le coche de justesse.

### « Des personnages à la Balzac »

« *Nous avons créé ce classement parce que les avocats sont des personnages romanesques, à la Balzac, qui n'ont souvent que trente-cinq secondes pour s'exprimer à la sortie des audiences*, explique Arnaud Sagnard, chef news, enquête et reportage à GQ. *Le classement nous donne de l'espace pour parler d'eux et de leurs affaires. Sa création, il y a quatre ans, nous a aussi permis de gagner une légitimité dans ce milieu. Cette année, ils nous ont tous rencontrés.* »

« *On s'est pris au jeu, c'est vrai, mais il ne fallait pas nous chercher beaucoup*, sourit un avocat qui figure dans le classement, mais ne sait pas encore à quel rang ni à côté de qui, et préfère donc rester anonyme. *Il prend de plus en plus d'importance. Cette année, on l'attend avec impatience... et inquiétude.* » Tout le monde cherche surtout à savoir qui va être le premier. Après avoir régné au sommet pendant deux ans – en 2011 et 2012 –, il se murmure depuis quelques mois qu'Eric Dupond-Moretti va perdre la timbale. « *Cette année, ses confrères ont hérité de meilleurs nouveaux dossiers que lui*, détaille Arnaud Sagnard, qui confirme que le ténor n'est plus le numéro 1. *Et le voir défendre Henri Guaino dans une affaire de diffamation contre un juge a brouillé son image.* » Quand le bruit est parvenu aux oreilles de « l'Ogre des prétoires » ou « Acquitator » – deux surnoms gagnés à force de défendre devant les cours d'assises, et avec brio, les puissants comme les inconnus (la boulangère d'Outreau, Yvan Colonna, Loïc Sécher, pour ne citer qu'eux) –, ce dernier a rugi. « *Si je ne suis pas premier, je ne veux plus y être !* » C'est vrai, ça ? « *Oui, mais c'était une boutade* », se justifie-t-il... sans rire du tout. Un autre avocat a également prononcé cette phrase. Sauf que celui-ci n'a jamais été premier.

Eric Dupond-Moretti poursuit : « *Ce classement ne change pas ma vie. Un client qui parle de moi en bien, c'est quand même mieux qu'une bonne place au palmarès.* » C'était pas mal d'être premier, non ? « *Bien sûr, c'est une caresse furtive sur un ego fragile. Un clin d'œil pas désagréable.* » Mais pas digne d'une grosse colère. Il ajoute : « *Ce qui me gêne le plus dans ce classement, c'est le mot "puissant" qui ne veut rien dire. Je ne fréquente pas les sphères politiques, je ne suis pas franc-maçon... A part la puissance du verbe, je ne vois pas.* »

D'autres préfèrent adopter un ton badin et rigolent franchement à l'évocation de ce palmarès qui, de l'avis général, n'attire aucun nouveau client mais dont la seule fonction est de chatouiller là où ça fait mal, tout en faisant beaucoup de bien. « *Nous avons ce que nous méritons, c'est tout*, se marre franchement M<sup>e</sup> Patrick Maisonneuve, l'avocat de Bernard Squarcini, Jean-Noël Guérini ou Aurélie Filippetti, toujours bien classé. *C'est notre côté cocotte qui ressort.* » « *C'est plus amusant qu'autre chose*, relativise également M<sup>e</sup> Hervé Témime, qui défend Bernard Tapie, Jacques Servier ou encore Roman Polanski. *Etant toujours très bien classé, je l'aime beaucoup, même si, bien sûr, jamais personne d'autre que moi n'aurait dû être premier* », plaisante-t-il. Il se trouve cette année dans le duo gagnant, mais nous n'en dirons pas plus.

Tous ne subliment pas leurs blessures narcissiques et leurs désirs de supériorité grâce à l'humour. Depuis quatre ans, des vrais coups bas pleuvent en coulisses. Ainsi «M<sup>e</sup> X» a raconté à des journalistes que son confrère «M<sup>e</sup> Y» avait perdu son plus gros client, et qu'il ne méritait donc plus de figurer dans le top 30. Et surtout pas parmi les premiers. Un autre a piqué une grosse colère et exigé que sa photo ne figure pas aux côtés de celle d'un ennemi juré. Il y a celui qui, lors d'un colloque, sort un exemplaire du magazine devant des étudiants pour leur montrer qu'il est mieux placé que le chouchou des médias. Et tout un tas de petites mesquineries ordinaires : les appels avant le classement à la rédaction de *GQ*, sous forme de petits coups de pression. Ceux qui félicitent les auteurs du palmarès parce qu'un confrère honni n'y est pas. Sans oublier les mails furieux de ceux qui estiment avoir été oubliés.

Co-auteure du classement avec Pierre-Antoine Souchard, le président de l'Association de la presse judiciaire, Marine Babonneau, responsable du quotidien en ligne Actuel-avocat, préfère ne pas entrer dans ce type de détails : *« Ce qui est sûr, c'est que tous ont accepté de nous rencontrer assez rapidement, ils ont trouvé du temps. Ils considèrent que les critères de classement sont subjectifs, mais ils veulent y être. Ils m'ont d'ailleurs quasiment tous demandé à quelle place ils se trouveraient ! »* Lors des rendez-vous, certains cabinets ont même mis à disposition des journalistes des mini-dossiers de presse, en forme de fiches récapitulatives des actualités récentes et à venir.

#### « Miss robe noire »

Jusqu'ici, une seule avocate s'est rebellée : après avoir accepté de rencontrer les organisateurs, **M<sup>e</sup> Marie Dosé**, défenseure d'une victime de l'attentat de Karachi et de certains membres du groupe de Tarnac, a refusé de concourir. *« Ce classement ne représente pas ce que je vis au quotidien, explique celle qui défend des sans-papiers, des petits voyous, qui enchaînent visites en prison et audiences. Je n'ai pas choisi ce métier pour être puissante, et j'ai du mal à prendre ce classement avec légèreté. »* Elle ajoute : *« Bien sûr, j'ai besoin qu'on parle de moi. Comme tout le monde, j'ai d'abord accepté d'y être. Puis ça m'a soulagée de dire non. »*

Pour voir – on serait plutôt tenté d'écrire « pour rire » en voyant ses yeux devenir malicieux – Marie Dosé a tenté de convaincre des confrères de l'imiter afin de faire capoter ce concours de « miss robes noires » qui les classe comme du bétail ou, au moins, pour obtenir une révision des règles du jeu. Ils ont tous fait semblant de pas comprendre, de pas entendre, ou ont balayé d'un revers de main ce sujet si futile. Quand on l'aborde avec Jean-Yves Leborgne, avocat d'Eric Woerth, de Gaston Flosse et de Denis Gautier-Sauvagnac, l'ancien patron de l'UIMM actuellement jugé, lui ne louvoie pas. Il n'est pas contre. *« Je dois confesser qu'il vaut mieux y être que non, réagit-il de sa voix grave si caractéristique. Ceux qui y sont ne sont pas forcément les meilleurs, c'est vrai. Mais si l'on n'y est pas, on se demande quand même s'il n'y a pas une raison. Et si l'on a une fenêtre médiatique, cela sert nos clients. »*

#### Six femmes en 2013 contre zéro les deux premières années

Jean-Yves Leborgne n'est pas le seul à confesser son plaisir d'en être. Marie-Alix Canu-Bernard se réjouit ainsi de faire son entrée cette année dans le top 30. *« J'étais très agacée ne pas y être, réagit gaiement cette avocate de cadres de France Télécom, d'EDF et du cercle de jeu Concorde. Ça me fait plaisir, et ceux qui disent le contraire sont des menteurs. »* Elle vient ainsi grossir le faible nombre de femmes au palmarès : six dans cette édition 2013 contre zéro les deux premières années. *« Il y a peu de femmes pénalistes, je ne sais pas si l'on peut dire que nous sommes ou non sous-représentées dans ce classement. Mais c'est vrai »*

*qu'au palais de justice de Paris, on me connaît bien* », relève Marie-Alix Canu-Bernard. Si elle avait été un homme, aurait-elle figuré plus tôt dans le palmarès ? Elle ne sait pas. Ou préfère peut-être ne pas le savoir.

Il y a une question, cependant, que personne n'oublie de se poser. Ni les frustrés, ni les mégalos, ni les beaux joueurs ou encore les rois de l'autodérision : « *Mais, d'ailleurs, quand paraît-il exactement ce classement ?* » Le 21 octobre, on vous dit.

**Violette LAZARD**